

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{er} MAI 2017,
À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-
D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Sylvain Delisle, conseiller
Louis Gosselin, conseiller
Julien Milot, conseiller
Serge Pouliot, conseiller

ABSENTS: Debbie Deslauriers, conseillère
Josée Pelletier, conseillère

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2017
 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2017
 5. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
 6. Rapport des membres du conseil et du maire
 7. Adoption du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
 8. Dépôt du Plan de déplacement - Accès transports viables
 9. Résolution: Octroi de contrat – Vidange des fosses septiques 2017-2019
 10. Résolution: Octroi de contrat – Balayage mécanique de rues 2017
 11. Résolution: Demande de servitude à la Fabrique Ste-Trinité en faveur de la Municipalité pour poste de pompage
 12. Résolution: Mandat Michel Picard - Description technique pour le poste de pompage # 3
 13. Résolution au MTMDET - Demande d'entrée charretière dans la servitude
 14. Comptes à payer
 15. Correspondance
 16. Période de questions
 17. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1014-17**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 13.

**RÉSOLUTION
NO : 1015-17**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 AVRIL 2017

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **3 avril 2017**, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
NO : 1016-17**

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 AVRIL 2017

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le **24 avril 2017**, tel que rédigé.

5. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d' avril 2017 : 12
Coût des travaux 169 000.00 \$

6. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

**RÉSOLUTION
NO : 1017-17**

7. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

Yves Coulombe, maire, présente et commente le rapport financier de la municipalité pour l'année 2016 audité par la firme «Mallette». Le document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers d'adopter le rapport financier pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

8. DÉPÔT DU PLAN DE DÉPLACEMENT - ACCÈS TRANSPORTS VIABLES

Le plan de transports viables a été déposé lors de la réunion. Il sera disponible sur le site internet de la municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 1018 -17**

**9. OCTROI DE CONTRAT - VIDANGE DES FOSSES
SEPTIQUES 2017-2019**

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été envoyé à

- Sancovac 2000 inc,
- Enviro Industries
- Gaudreau Environnement
- Sani-Orléans

ATTENDE QU'une seule soumission a été reçue et qu'elle était conforme,

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services présentement offerts par Sani Orléans

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Sylvain Delisle, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de vidanges des fosses septiques 2017-2019 à Sani-Orléans pour les montants indiqués dans le tableau suivant:

	SANI ORLÉANS
<p>Scénario #1 (Principal) : Vidange sélective Vidange sélective des boues de fosses septiques et de rétention d'une capacité maximale de 3,9m³ et transport des boues à la station «EST» de traitement des eaux usées de la Ville de Québec.</p> <p>PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE SÉLECTIVE :</p>	63.85 \$
<p>Scénario #2 : Vidange complète Vidange complète des boues de fosses septiques et de rétention d'une capacité maximale de 3,9m³ et transport des boues à la station «EST» de traitement des eaux usées de la Ville de Québec.</p>	80.88 \$
<p>Scénario #3 : Coût supplémentaire pour la vidange d'une fosse de plus de 3,9 m3 Ce prix sera ajouté au prix de base</p> <p>PRIX UNITAIRE AU M³ : _____ \$ (ne pouvant excéder 30 % du coût de la vidange sélective</p>	19.16 \$
<p>Scénario #4 : Coût de transport supplémentaire au km en cas de modification du lieu de disposition Pour les km supplémentaires séparant le centroïde de territoire et l'emplacement du lieu de disposition identifié par la municipalité en cas d'impossibilité de déverser les boues à l'usine «EST»</p> <p>COÛT DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE : _____ \$ DU KM</p> <p>AUTRE STATION S'IL Y A LIEU : \$ / DU KM</p>	4.00\$
<p>Scénario #5 : Coût supplémentaire pour une deuxième visite Pour une visite additionnelle lorsque les couverts de fosse ne sont pas déterrés ou que l'accès à la fosse n'a pas été dégagé CE COÛT DOIT ÊTRE AJOUTÉ AU PRIX DE BASE :</p>	50 \$
<p>Scénario # 6 : Coût supplémentaire Hors calendrier régulier soit du 1^{er} décembre au 30 avril 2018, 1er décembre 2018 au 30 avril 2019</p> <p>Pour une visite en urgence à l'extérieur du calendrier régulier. CE COÛT DOIT ÊTRE AJOUTÉ AU PRIX DE BASE</p>	79.93 \$

**RÉSOLUTION
NO : 1019-17**

10. OCTROI DE CONTRAT - BALAYAGE MÉCANIQUE DE RUES 2017

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été envoyé à

- JMD Excavations
- Entreprise Charles Trudel
- Construction HDF inc.

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été reçue et qu'elle était conforme,

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite des services présentement offerts par JMD Excavation.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de balayage mécanique des rues 2017 à JMD Excavation pour un montant de 3 800.00 \$ plus taxes et dont les deniers proviennent des fonds généraux.

**RÉSOLUTION
NO : 1020-17**

11. DEMANDE DE SERVITUDE À LA FABRIQUE STE-TRINITÉ EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ POUR POSTE DE POMPAGE

ATTENDU QUE les travaux d'assainissement des eaux usées et de réfection du chemin Royal nécessitent l'achat de terrains ou de servitudes pour l'installation de postes de pompage;

ATTENDU QUE les descriptions techniques ont été effectuées par Picard & Picard, sous le dossier numéro et que les plans ont été préparés par SNC Lavalin;

ATTENDU QUE le terrain sur lequel le poste de pompage no. 3 sera construit sur le stationnement appartenant à la Fabrique de la Sainte-Trinité d'Orléans;

ATTENDU les ententes d'échange de services (dénégement, balayage mécanique, réfection de chaussée, etc.) qui existent depuis de nombreuses années entre la Fabrique et la Municipalité

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Serge Pouliot **appuyé** par Sylvain Delisle et résolu à l'unanimité et d'obtenir une servitude sur une parcelle de terrain 148-2P

QU'UNE demande officielle soit acheminée à la Fabrique pour obtenir l'autorisation du Diocèse de Québec afin de construire la station de pompage no. 3 sur une partie ouest du stationnement ouest de l'église

QU'UN contrat de gré à gré soit octroyé à M^e Jean-François Gauthier, notaire de Marcoux, Gariépy et associés, dès l'autorisation officielle sera reçue, pour la préparation de la servitude sur la parcelle du lot 148-2P et la publication de l'acte notarié en faveur de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour la somme de 650,00 \$ taxes nettes incluses et financé par le Règlement d'emprunt numéro 563-2016;

QUE le maire ou le maire suppléant conjointement avec la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans le contrat ou tout autre document jugé utile ou nécessaire, pour donner plein effet à cette résolution.

**RÉSOLUTION
NO : 1021-17**

**12. MANDAT MICHEL PICARD - DESCRIPTION
TECHNIQUE POUR LE POSTE DE POMPAGE # 3**

Il est **proposé** par Sylvain Delisle, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents, de donner le mandat à Michel Picard pour effectuer la description technique des terrains pour l'emplacement du poste de pompage # 3 pour un montant de 550,00 \$ plus taxes.

**RÉSOLUTION
NO : 1022-17**

**13. RÉSOLUTION AU MTMDET CONCERNANT UNE
DEMANDE D'ENTRÉE CHARRETIÈRE DANS LA SERVITUDE**

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la requête de M. Bruno Gosselin (Ferme Louis Gosselin inc.) et demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) d'autoriser un accès pour l'entrepôt (7310, chemin Royal.) de fraises et de légumes dans la servitude de nonaccès en milieu rural, à l'intersection du chemin Royal et de la route des Prêtres à St-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1023-17**

14. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Louis Gosselin, **appuyé** par Serge Pouliot, et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (12 802.58 \$) et autorise le paiement des comptes à payer (512 628.95 \$) totalisant 525 431.53 \$ pour le mois d'avril 2017 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1023-17**.

Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

15. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 1024-17**

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Louis Gosselin et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 10.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».